

# Allianz Life Insurance Company of North America

## Déclaration de divulgation aux clients relative au programme pour ressortissant étranger

Allianz Life Insurance Company of North America (Allianz) vous remercie de l'intérêt que vous portez à nos produits d'assurance-vie disponibles par l'intermédiaire de notre programme pour ressortissant étranger.

Le programme pour ressortissant étranger d'Allianz permet aux personnes de toute nationalité autre qu'américaine qui résident aux États-Unis ou ailleurs, ainsi qu'aux citoyens des États-Unis résidant définitivement ou temporairement en dehors des États-Unis, de souscrire une assurance-vie basée aux États-Unis pour leurs besoins dans ce pays, s'ils répondent à nos critères de souscription.

**Si vous ne lisez pas ou ne comprenez pas l'anglais et que cette déclaration de divulgation aux clients n'est pas disponible dans une langue que vous comprenez, vous devez la faire interpréter par quelqu'un d'autre que votre conseiller financier.**

Il vous sera demandé de signer le présent accord attestant que les recommandations et exigences suivantes ont été respectées dans le cadre du processus de sollicitation, de demande et de livraison, et comme condition préalable de votre détention de toute police Allianz que vous souscrivez, sous réserve de respect des directives du programme pour ressortissant étranger.

### **1. Toute la documentation et toutes les communications seront en anglais**

Cette police, la demande, les documents de promotion, les illustrations, les documents d'information et toute autre communication relative à la police, dont le processus de vente, ne seront qu'en anglais. Vous pouvez engager un interprète ou demander à quelqu'un d'interpréter pour vous si vous ne parlez pas ou ne comprenez pas suffisamment l'anglais pour comprendre les communications et documents que vous recevez. Les frais de traduction seront à votre charge. Le conseiller financier qui vous vend cette police n'est pas autorisé à l'interpréter ni à la traduire pour vous. Si un interprète est engagé, il lui sera demandé de signer un affidavit de traduction ou d'interprétation de langue étrangère.

### **2. Toutes les sollicitations doivent avoir lieu aux États-Unis**

Votre conseiller financier doit respecter les directives de sollicitation d'Allianz. La sollicitation se définit de manière générale comme toute activité qui peut conduire ou conduit à la vente d'une police d'assurance. Toute sollicitation d'un produit d'assurance-vie Allianz doit avoir lieu aux États-Unis, dans un État où le conseiller financier dispose d'un agrément et d'un poste appropriés et où vous avez établi un lien adéquat avec les États-Unis.

### **3. Un lien substantiel avec les États-Unis est exigé**

Pour être admissible au programme pour ressortissant étranger d'Allianz, vous devez avoir un lien substantiel avec les États-Unis. C'est-à-dire que vous devez avoir un intérêt légitime important aux États-Unis, avoir été physiquement présent aux États-Unis pendant 15 jours au cours des 12 derniers mois, être actuellement aux États-Unis à d'autres fins que de souscrire une assurance-vie et avoir une présence financière aux États-Unis, dont un compte en banque et une adresse connue. Vous devez en outre démontrer un besoin financier pour le montant de l'assurance-vie basée aux États-Unis que vous demandez.

### **4. Des fonds et une présence bancaire aux États-Unis sont exigés**

Tous les paiements de prime doivent être versés sur un compte en banque aux États-Unis. Seuls les fonds virés depuis des banques aux États-Unis seront acceptés.

Aucune devise autre que celle des États-Unis ne sera acceptée, ni aucun virement étranger ou issu d'un correspondant ou d'une banque de transit.

### **5. La police doit être demandée, émise et livrée aux États-Unis**

La demande doit être signée aux États-Unis dans un État où vous avez établi un lien substantiel avec les États-Unis et où la police a été sollicitée et livrée. La police et autres documents connexes doivent être livrés à une adresse valide aux États-Unis. Les boîtes postales et les adresses du conseiller financier responsable de la vente de la police ne sont pas acceptées. Une fois la police livrée, vous devez signer un reçu de livraison de police attestant que la police a été sollicitée et livrée aux États-Unis.

### **6. Toutes les communications ultérieures auront lieu aux États-Unis**

Une fois votre police souscrite et reçue, toutes les communications et correspondances ultérieures envoyées par Allianz doivent être livrées à une adresse valide aux États-Unis. Les boîtes postales et les adresses du conseiller financier responsable de la vente de la police ne sont pas acceptées. Les communications et correspondances ultérieures seront envoyées dans le cadre de la gestion de la police et peuvent comprendre, mais sans s'y limiter, des avis de prime, des déclarations de confidentialité, des avis d'expiration et de délai de grâce, des relevés annuels, des confirmations de modification de police, ainsi que des notifications de biens non réclamés et de déshérence. Allianz se réserve le droit de refuser d'envoyer les communications et correspondances ultérieures directement à une adresse du propriétaire de la police ou de l'assuré en dehors des États-Unis, et le propriétaire de la police doit s'engager à ne pas demander le remplacement de l'adresse aux États-Unis par une adresse non états-unienne.

### **7. Vous pouvez désigner un mandataire**

Vous pouvez désigner un mandataire pour signer le reçu de livraison de police, toute directive de livraison, et recevoir les communications concernant cette police après son émission. Cette désignation se fait à l'aide d'un document légal appelé procuration. Un formulaire type sera fourni sur demande et doit être rédigé par votre avocat personnel, qui doit être autorisé à exercer dans la juridiction où la police est sollicitée et livrée. Si vous désignez un mandataire, vous ne recevrez directement aucune communication et correspondance liée à la police et vous devez reconnaître par écrit sur la procuration que ceci répond aux exigences légales ou de la police de vous faire parvenir de telles correspondances ou communications.

### **8. La propriété de la police étrangère est limitée**

Votre police peut être votre propriété en tant que personne des États-Unis ou celle d'un groupe ou d'une entité des États-Unis. Les groupes ou entités non états-uniens ne seront pas acceptés comme propriétaires, de même que toute propriété non états-unienne dont le lien substantiel avec les États-Unis n'aura pas été examiné et approuvé par Allianz. La propriété de la police peut être assujettie aux exigences spécifiques du pays de citoyenneté ou de résidence légale ou de la juridiction de l'assuré ou du propriétaire. Dans les cas où la police appartient à quelqu'un ou quelque chose d'autre que l'assuré, cette propriété est assujettie aux lois sur les intérêts assurables de l'État des États-Unis où la police a été sollicitée, demandée et livrée. Allianz se réserve le droit de refuser toute modification ultérieure de la propriété qui n'est pas conforme aux exigences actuelles ou alors en vigueur de son programme pour ressortissant étranger.

## 9. Vous êtes responsable de la conformité aux lois des États-Unis et internationales

Vous devez vérifier que les lois de votre pays de citoyenneté ou résidence légale ou de votre juridiction autorisent la souscription d'une police d'assurance-vie aux États-Unis. Il vous incombe entièrement de déterminer toute implication fiscale, légale ou autre que la police peut avoir aux États-Unis ou dans votre pays de citoyenneté ou résidence légale ou dans votre juridiction.

## 10. Tout litige doit être résolu aux États-Unis en vertu des lois des États-Unis

Tout litige, toute réclamation, controverse, action ou procédure, juridique ou non, en rapport avec votre police ou votre engagement à la souscrire en vertu des directives du programme pour ressortissant étranger d'Allianz doit être présenté et entendu dans les tribunaux d'État ou fédéraux des États-Unis, ou dans les organismes administratifs là où la police a été sollicitée, demandée et livrée. Ces tribunaux des États-Unis et organismes administratifs auront compétence exclusive et définitive sur toutes les parties impliquées dans l'action ou la procédure.

## 11. Vous devriez discuter avec vos conseillers fiscaux, juridiques et financiers

Nous vous conseillons de discuter avec vos conseillers fiscaux, juridiques et financiers de la souscription de tout produit d'assurance-vie d'Allianz. Ni Allianz, ni aucun de ses employés, représentants, agents ou partenaires ne peut vous fournir de conseils fiscaux ou juridiques, ni garantir ou promettre toute conséquence juridique ou fiscale résultant de la souscription de cette police ou liée à celui-ci.

---

Pour plus de renseignements concernant le programme pour ressortissant étranger ou les produits d'assurance-vie d'Allianz, veuillez communiquer avec votre conseiller financier.

---

Signature du client

---

Date

---

Signature du conseiller financier

---

Date

**Envoyer le document signé original au bureau central d'Allianz. Un exemplaire doit être conservé par le client et le conseiller financier.**